

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220406-2022_068D-DE



2022-068

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 06 avril 2022 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Fixation du produit
de la taxe GEMAPI
pour l'année 2022

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Charles PAULY, Georges PECH, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
31 mars 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS. Bernard VIDAL par Georges PECH.

07 AVR. 2022

Procurator(s) : Isabelle SIAU à Nathalie NACCACHE, Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Prescillia GRANIER à Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Philippe GUIRAUD, Benoit MERLIN à Christophe PRADEL, Pierre MONOD à François DEMANGEOT, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR PUBLICATION
LE

07 AVR. 2022

Excusé(s) : Bernard PECH, Karole CAFFIER, Véronique CORROIR, Alain GALINIER, Didier MAERTEN, Gérard MONDRAGON, Henri POISSON, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Giovanni ZAMAI.

PAR DELEGATION
LE

Signature

Absent(s) : Dominique DUBLOIS, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Secrétaire de séance : Patrick MAUGARD.

VU la délibération n°20180008 du Conseil Communautaire en date du 8 février 2018 portant Institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer le montant de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2022 à 201 430,67 €.

Les montants de participations 2022 sollicités par les Syndicats sont :

- Syndicat du Bassin Hers Girou : 20 700 € ;
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel : 179 976,67 € ;
- Syndicat du Grand Hers : 754,00 € ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE de fixer, pour l'année 2022, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 201 430,67 €.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

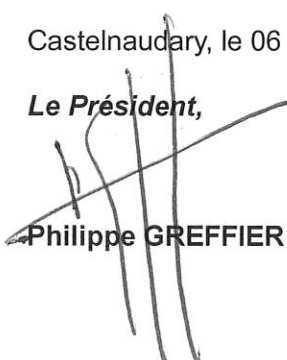
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 06 avril 2022

Le Président,


Philippe GREFFIER

